

REGLEMENT de l'atelier DANSES TRADITIONNELLES

Quelles danses : sont apprises (ou proposées)

- Les danses régionales françaises, particulièrement du massif central et du centre, transmises de générations en générations et plus facile à danser.
- nous débordons sur les pays limitrophes (ex : Italie, l'Europe et même plus loin comme le Canada)
- Nous apprendrons beaucoup de danses collectives, en rondes, en cortèges, en lignes, à 3-4-6-8 danseurs pour certaines, et quelques unes en couples, sans oublier nos bourrées qui vont des Pyrénées à la Loire, des scottishs, mazurka, polka, square, mixer, tarentelles ..., qui nous viennent de nos voisins européens.

Danser c'est comme parler en silence, c'est dire plein de chose sans dire un mot
« en fait la danse n'a pas de frontière »

A quel public s'adresse ces danses:

- de 18 à 70 ans et plus si on a quelques bases
- aux personnes intéressées pour aller danser dans nos bals traditionnels et échanger les acquis avec des danseurs des clubs voisins et amis

Adhésions :

- Elles ne sont acceptées qu'en couple (homme/femme) ou exceptionnellement (femme/femme) si une des 2 personnes vient seule au cours, elle devra former un couple avec une autre personne dans la même situation, afin de ne pas perturber les autres danseurs
- il est souhaitable d'être présent au minimum 50% des cours
- tarif adhésion 2015 : 17€ /adhésion à L.G.M. + 13€/atelier danse
- certificat médical obligatoire

Organisation:

- actuellement les cours ont lieu le jeudi de 20h30 à 22h30
- ils débuteront vers la fin septembre ou début octobre pour se terminer vers la fin avril début mai, pour environ 25 cours + animations des 3 repas et 2 bals dans l'année et repas fin d'année
- les 2 premiers cours sont sans obligation d'adhésion, et permettront au futur Adhérent et à l'Animateur d'apprécier votre niveau, avant de vous engager
- Les cours sont animés par Michel et Raymonde PEYROTTE
- le cours peut se terminer occasionnellement par une petite collation, voir gâteaux faits maison qui sont faits à tour de rôle, vous serez également amené à confectionner des gâteaux pour les animations de bals ou repas.
- Des soirées dansantes pourront être organisées
- Le nombre d'inscrits souhaité est maximum 60 personnes
- les inscriptions sont ouvertes en priorité aux habitants de la commune de Lombers, puis aux communes limitrophes
- Certains danseurs pourront être amené à danser pour les animations locales, comme la fête de la musique, 14 juillet, etc....

Ce document peut évoluer suivant les problèmes rencontrés.